

## **RAPPORT DE CLASSEMENT EUROPEEN N° RA09-0379 DE REACTION AU FEU SELON LA NORME EUROPEENNE NF EN 13501-1**

Et l'arrête du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu  
des produits de construction et d'aménagement  
laboratoire pilote agréé par le ministère de l'intérieur (arrête du 5 février 1959 modifié)

**Valable 5 ans à compter du 04 février 2010**

**A la demande de :** SOCIETE EUROPEENNE DES PEINTURES ET VERNIS  
2 rue Henri Rol-Tanguy  
91180 SAINT GERMAIN LES ARPAJON  
FRANCE

**Marque(s) commerciale(s) :** Système COMUS « ANCORFLAMME / FINIBOIS »  
Système COMUS « ANCORFLAMME / FINIBAT »

**Description sommaire :** Système de peintures intumescentes  
(description détaillée au paragraphe 2)

**Date du rapport :** 04 février 2010

Ce rapport de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

En cas d'émission du présent rapport par voie électronique et/ou sur support physique électronique, seul le rapport sous forme de support papier signé par le CSTB fait foi en cas de litige.

La reproduction de ce rapport de classement n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Il comporte 4 pages.

## **1. Introduction**

Ce rapport de classement définit le classement attribué au(x) produit(s) précité(s) conformément aux procédures données dans la norme NF EN 13501-1.

## **2. Description du produit**

Produit retardant au feu essayé appliqué sur support contreplaqué classé D-s2,d0.

Le système est constitué de 2 couches comme suit :

- Une peinture intumescente référencée « ANCORFLAMME » à base de résine vinylique ignifugée en phase aqueuse et de charges, appliquée à raison de 600 g/m<sup>2</sup> humide en une couche.
- Une peinture de finition référencée « FINIBOIS » ou « FINIBAT » à base de résine vinylique en phase aqueuse et de charges, appliquée à raison de 100 g/m<sup>2</sup> humide en une couche.

Coloris : divers.

### 3. Rapports d'essais et résultats d'essais en appui du classement

#### 3.1 Rapports d'essais

Nom du laboratoire	Nom du demandeur	Identification de l'essai	N° du rapport d'essai	Méthode d'essai
CSTB	<b>SOCIETE EUROPEENNE DES PEINTURES ET VERNIS</b> 2 rue Henri Rol-Tanguy 91180 SAINT GERMAIN LES ARPAJON FRANCE	<b>ES541090750</b>	RA09-0379	EN ISO 11925-2 EN 13823

#### 3.2 Résultats d'essais

Méthode d'essai	Produit	Nombre d'épreuves	Paramètres	Résultats
				Paramètres conformité
EN ISO 11925-2 Attaque de surface 30s d'exposition	Système COMUS « ANCORFLAMME / FINIBOIS »	6	Fs > 150 mm Papier filtre	Non atteint Non enflammé
EN ISO 11925-2 Attaque de bord 30s d'exposition	Système COMUS « ANCORFLAMME / FINIBOIS »	6	Fs > 150 mm Papier filtre	Non atteint Non enflammé

Méthode d'essai	Produit	Nombre d'épreuves	Paramètres	Résultats	
				Paramètre continu : moyenne	Paramètres conformité
EN 13823	Système COMUS « ANCORFLAMME / FINIBOIS »	3	FIGRA <sub>0,2MJ</sub> (W/s)	<b>58,2</b>	-
			FIGRA <sub>0,4MJ</sub> (W/s)	<b>17,5</b>	-
			LFS	-	<b>Non atteint</b>
			THR <sub>600s</sub> (MJ)	<b>2,4</b>	-
			SMOGR(m <sup>2</sup> /s <sup>2</sup> )	<b>28,0</b>	-
			TSP <sub>600s</sub> (m <sup>2</sup> )	<b>70,4</b>	-
			Gouttelettes ou particules enflammées	-	<b>Aucune</b>

Le (-) signifie : non applicable

#### 4. Classement et domaine d'application

##### 4.1 Référence du classement

Le classement est prononcé suivant les articles 11.6, 11.9.3 et 11.10.1 de la norme NF EN 13501-1.

##### 4.2 Classement

Comportement au feu		Production de fumées		Gouttes ou particules enflammées
<b>B</b>	-	<b>s2</b>	,	<b>d0</b>

**Classement : B - s2, d0**

##### 4.3 Domaine d'application

Le classement est valable pour les paramètres produits suivants :

- Le produit décrit au paragraphe 2.
- Une quantité nominale de peinture « ANCORFLAMME » de 600 g/m<sup>2</sup> humide.
- Une quantité nominale de peinture de finition « FINIBOIS ou FINIBAT » de 100 g/m<sup>2</sup> humide.
- Des coloris divers.

Le classement est valable pour les conditions d'utilisation finale suivantes :

- Sur tout panneau dérivé du bois de masse volumique  $\geq 337,5$  kg/m<sup>3</sup> ou sur tout substrat classé A1 ou A2-s1,d0 de masse volumique  $\geq 700$  kg/m<sup>3</sup>.
- Avec ou sans lame d'air.

Champs-sur-Marne, le 04 février 2010

**Le Technicien  
Responsable de l'essai**



**Olivier BRAULT**

**Le Chef du laboratoire  
Réaction au Feu**



**Gildas CREACH**

.....FIN DU RAPPORT DE CLASSEMENT